



République du Burundi



Groupe de la Banque Mondiale

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique

« MENRS »

AVIS DE DEMANDE D'EXPRESSION D'INTÉRÊT

SERVICES DE CONSULTANTS

PAYS : **RÉPUBLIQUE DU BURUNDI**

NOM DU PROJET : **PROJET D'APPUI A L'AMELIORATION DES COMPETENCES ET DE L'EMPLOYABILITE DES FEMMES ET DES JEUNES (PACEJ)**

N° du don : **IDA-D8580**

N° d'identification du Projet : **P164416**

Titre de la Mission : **Étude de faisabilité pour la création de l'Institut Supérieur des Mines et des Transports à l'Université du Burundi.**

Numéro de référence (Selon le Plan de Passation des Marchés): **BI-PACEJ-498741-CS-QCBS.**

1. Le Gouvernement de la République du Burundi a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du Projet d'Appui à l'Amélioration des Compétences et de l'Employabilité des Femmes et des Jeunes (PACEJ) et a l'intention d'utiliser une partie du montant pour effectuer les paiements au titre du contrat intitulé : « **Étude de faisabilité de mise en place de l'institut supérieur des mines et transports a l'université du BURUNDI** ».
2. Les services de Consultant (« les services ») comprennent :
L'étude vise principalement à évaluer la faisabilité de création d'un Institut Supérieur des Mines et des Transports au Burundi, en prenant en compte :
 - L'impact économique et social du projet ;
 - L'analyse des besoins de formation dans le secteur minier;
 - L'intégration des meilleures pratiques et standards internationaux dans les formations.
 - La viabilité académique et pédagogique du futur institut ;

- L'évaluation des ressources nécessaires (infrastructures, financements, ressources humaines, etc).

Les objectifs spécifiques de l'étude sont les suivants :

- Identifier les besoins en formation et les compétences requises dans le secteur des mines et des transports ;
- Évaluer les infrastructures existantes et les possibilités de construction ou d'adaptation ;
- Analyser la structure organisationnelle et administrative envisageable pour l'institut ;
- Proposer un modèle de gouvernance et de financement durable;
- Étudier les opportunités de partenariats nationaux, régionaux et internationaux;
- Élaborer un plan stratégique pour les premières années de mise en œuvre.

La durée estimée de la mission est de trois (03) mois.

3. Le Projet d'Appui à l'Amélioration des Compétences et de l'Employabilité des Femmes et des Jeunes (PACEJ) invite maintenant les Cabinets d'études éligibles à manifester leur intérêt pour la fourniture des services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils disposent des qualifications requises et de l'expérience pertinente pour l'exécution des services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont les suivants :

Le cabinet sera sélectionné sur la base des critères suivants :

- Expertise et qualifications académiques dans les domaines pertinents ;
- Expérience professionnelle dans le secteur minier et/ou des transports, ou dans la mise en place d'institutions similaires ; et
- Références solides pour des travaux antérieurs de même nature.

Le cabinet devra aligner au moins cinq experts aux profils complémentaires :

- **Expert en ingénierie minière ou géologie :** avec une expérience avérée dans le secteur minier et une bonne connaissance des défis locaux et régionaux et ayant une expérience dans l'élaboration des contenus académiques en la matière.
- **Expert en ingénierie des Transports :** avec une expérience avérée dans le secteur de transport et logistique et une bonne connaissance des défis locaux et régionaux et ayant une expérience dans l'élaboration des contenus académiques en la matière.
- **Expert en éducation et développement académique :** ayant une expérience dans la conception de programmes d'enseignement supérieur.
- **Expert en économie spécialisé en études de faisabilité :** compétent en analyse de faisabilité financière et en élaboration de plans de développement.
- **Consultant en infrastructures et équipements**
- **Consultant en environnement et développement durable**

Chaque expert devra avoir :

- Un diplôme universitaire pertinent (Master ou Doctorat) ;
- Une expérience d'au moins 5 ans dans son domaine de spécialisation ;
- Une connaissance approfondie du contexte burundais ou régional ;
- Une bonne aptitude à l'analyse, au traitement et à la synthèse des données et informations ;
- De solides compétences en matière de rédaction, de présentation et d'établissement de rapports ;
- Une bonne disposition pour le travail en équipe ;
- Une bonne compétence en informatique, en particulier la maîtrise de toutes les applications du logiciel MS Office et la recherche sur internet
- Une excellente maîtrise du français et une connaissance pratique de l'anglais sera un atout.

Remarque : Les experts clés ne seront pas évalués au stade de la présélection.

4. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, juillet 2016 mis à jour en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020, Septembre 2023 et février 2025 (« Règlement de Passation des Marchés relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêt).

En outre, veuillez-vous référer aux informations spécifiques sur les conflits d'intérêts liées à cette mission comme énoncés au paragraphe 3.17 du Règlement de Passation des Marchés.

5. Les consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour renforcer leurs compétences, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement solidaire (joint-venture) et / ou d'un accord de sous-traitant. Dans le cas d'un groupement solidaire (joint-venture), tous les partenaires du groupement solidaire (joint-venture) seront conjointement et solidairement responsables de la totalité du contrat, s'ils sont sélectionnés.
6. Un consultant sera sélectionnée par la méthode de **la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)**, telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés.
7. Pour obtenir les Termes de Référence ainsi que toute information complémentaire, tout consultant intéressé peut s'adresser à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau, à savoir de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (heure locale) du lundi au jeudi, et de 8h00 à 12h00 le vendredi (heure de Bujumbura : GMT+2), ou en faire la demande par courriel aux adresses suivantes :

pacej@pacej.bi ; bizibeat@gmail.com ; djes80@yahoo.fr ; walid.zrelli.spmi@gmail.com ; endikumana2024@gmail.com

8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous par courrier ordinaire ou par e-mail au plus tard le **29/07/2025 à 17 heures** (heure de Bujumbura, GMT+2).

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Projet d'Appui à l'Amélioration des Compétences et de l'Employabilité des Femmes et des Jeunes (PACEJ)

A l'attention de CPA -Mme SAMANDARI Béatrice, Coordinatrice du Projet ;

Rohero I, Boulevard du Japon, n°40, Tél : +257 22 28 11 29

Bujumbura-Burundi,

E-mail : pacej@pacej.bi , bizibeat@gmail.com avec copie à djes80@yahoo.fr;
walid.zrelli.spmi@gmail.com;endikumana2024@gmail.com